

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 21 Janvier 2019

DELIBERATION N°2019-13 DU COMITE SYNDICAL

**Abandon des pénalités concernant les marchés N° 2016MDEPI, 2017FCS0101, 2017FCS0102,
2017FCS0103**

Le comité syndical légalement convoqué le 14/01/2019 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 21/01/2019 dans les locaux de Nièvre numérique à 17H30.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN

Isabelle BONNICEL

Alain BOURCIER

Pascal CHARTIER

Jean-François DUBOIS

Nathalie FOREST

Sébastien GOSSET

Guy HOURCABIE

Vanessa LOUIS-SIDNEY

Pascal MOREL

Virginie PACQUET

Alain REININGER

Denis THURIOT

Etaient Excusés : Régine ROY

Pouvoir de Régine ROY à Guy HOURCABIE

Pouvoir de Denis THURIOT à Alain BOURCIER (à partir de 18H30)

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Mr Guy HOURCABIE

- ✚ Vu le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
- ✚ Vu réponse ministérielle publiée dans le JO SENAT du 01/06/2006
- ✚ Vu le rapport N°13.

APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE DE

- ✚ De ne pas appliquer de pénalités de retard pour les bons de commandes des marchés concernés passés avant le 15/07/2018 ;
- ✚ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'abandon des pénalités

Ces documents figurent en annexe du présent rapport.

ADOPTE :

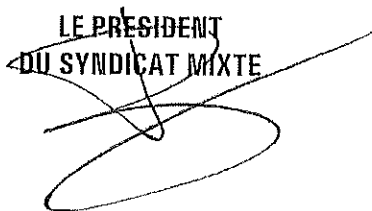
Nombre de voix pour : 14 d'élus et 2 pouvoirs

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 29/01/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/01/2019